



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Sixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

#### Additif

1. L'Assemblée générale, par sa résolution 54/241 B du 15 juin 2000, a ouvert un crédit d'un montant de 476,7 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUSIL, au titre de l'exercice financier allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Ce crédit correspondait à un effectif de 11 100 soldats autorisé par la résolution 1289 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 7 février 2000.
2. L'augmentation de l'effectif budgétisé de la Mission, qui serait porté de 11 100 soldats à un effectif maximal de 20 500 soldats, les effectifs et les tâches des observateurs militaires et de la police civile de la MINUSIL demeurant inchangés, comporterait des incidences financières : il faudrait demander, au titre de l'exercice biennal 2000-2001, des ressources supplémentaires d'un montant d'environ 305,5 millions de dollars. Cette projection tient compte du fait que l'effectif de la Force passerait à 18 bataillons d'infanterie appuyés par des unités de logistique, de transmissions et de transport aérien supplémentaires ainsi que par le personnel de renseignement et de commandement nécessaire. Sur cette base, le montant estimatif total des prévisions de dépenses au titre du fonctionnement de la MINUSIL pendant l'exercice 2000-2001 s'élèverait à 782,2 millions de dollars environ.
3. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait ma recommandation tendant à augmenter l'effectif de la MINUSIL et élargir son mandat, des ressources supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la Mission seront demandées à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa cinquante-cinquième session. Entre-temps, j'ai l'intention de financer les coûts immédiats afférents au déploiement du personnel militaire supplémentaire, au cas où le Conseil en déciderait ainsi, dans les limites du montant initial de ressources déjà approuvé par l'Assemblée générale au titre de l'exercice 2000-2001.
4. On trouvera à l'annexe au présent rapport une ventilation provisoire de la projection concernant l'augmentation de l'effectif de la MINUSIL par principales catégories de dépenses.
5. Au 15 août 2000, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSIL s'élevait à 169,4 millions de dollars. Le solde des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 2 436 600 000 dollars.

## Annexe

**Prévisions de dépenses au titre de l'augmentation  
de l'effectif de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone  
pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>
I. Personnel militaire. . . . .	146 700
II. Personnel civil . . . . .	7 300
III. Dépenses opérationnelles	
1. Locaux/hébergement. . . . .	48 200
2. Remise en état des infrastructures . . . . .	1 300
3. Transports . . . . .	10 700
4. Opérations aériennes. . . . .	42 200
5. Opérations navales . . . . .	20
6. Transmissions . . . . .	9 200
7. Matériel divers. . . . .	13 900
8. Fournitures et services . . . . .	12 600
9. Fret aérien et de surface . . . . .	11 800
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>149 920</b>
IV. Autres programmes	
1. Fournitures et services liés aux élections. . . . .	-
2. Programmes d'information . . . . .	-
3. Programmes de formation . . . . .	100
4. Programmes de déminage . . . . .	-
5. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . .	700
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>800</b>
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi). . . . .	-
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. . . . .	-
VII. Contributions du personnel. . . . .	800
<b>Total, catégories I à VII . . . . .</b>	<b>305 520</b>